

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

SOMMAIRE

L'année 2016 en bref...

p 2

Le Territoire

p 4

Le SRTC

p 6

Les Actions

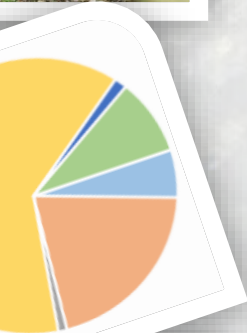
p 8

Financements et dépenses

p 22

Annexes

p 24



Édito

L'année 2016 a été riche en actions et émotions. Il est pour moi important de consacrer quelques lignes à M. Clayette qui nous a quittés en 2016. Je veux en effet saluer son engagement en faveur de la mise en place d'un contrat de rivière sur les territoires de Chalaronne dans ses différents mandats municipaux et départementaux. Je sais que cet engagement pour l'amélioration de la qualité de nos rivières et la solidarité créée entre les territoires amont et aval lui étaient cher.

Cette période a également été celle des bilans et de la réflexion prospective. Après 7 ans d'action, le premier contrat de rivières des territoires de Chalaronne est arrivé à son terme.

Afin d'évaluer le travail réalisé et d'envisager un futur cadre d'action, plusieurs études ont été conduites. Un bilan géomorphologique a analysé l'impact des actions sur le fonctionnement et « les formes » de la rivière. Une étude technico financière a permis de prendre du recul sur les actions réalisées, leurs effets, les moyens mis en place pour satisfaire les ambitions fixés en 2008 et appréhender le niveau d'appropriation et de satisfaction des acteurs locaux. L'évaluation des actions sur la ripisylve et les zones humides ou encore le diagnostic des bassins versants voisins de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat viennent compléter cet état des lieux. Il ressort de l'ensemble de ces bilans une volonté partagée de poursuivre le travail engagé. Une première liste d'actions a été constituée et il s'agira demain de prioriser leur réalisation en fonction des enjeux identifiés, des volontés politiques mais aussi des financements mobilisables auprès de nos différents partenaires que sont le Département de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau et l'Europe et ce dans un contexte toujours plus contraint financièrement pour nos collectivités.

L'année 2016 a également vu le démarrage des réflexions sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui incombera au 1/01/2018 aux intercommunalités. Un long travail de concertation est actuellement mené auprès de l'ensemble des partenaires présents sur le territoire pour débattre des nouveaux enjeux induits par la GEMAPI et dans l'objectif de redéfinir le fonctionnement et l'ambition du SRTC pour les prochaines années.

Bonne lecture à tous,

La Présidente,
Sandrine MERAND

Dans la suite du présent rapport, vous pourrez lire dans des encadrés les informations clés concernant les actions menées au cours de l'année. Les coûts présentés indiquent un montant hors subventions. Certains sigles nécessitent d'être redéfinis :

AERMC = Agence de l'Eau RMC

RARA = Région Auvergne Rhône-Alpes

CD01 = Conseil Départemental de l'Ain

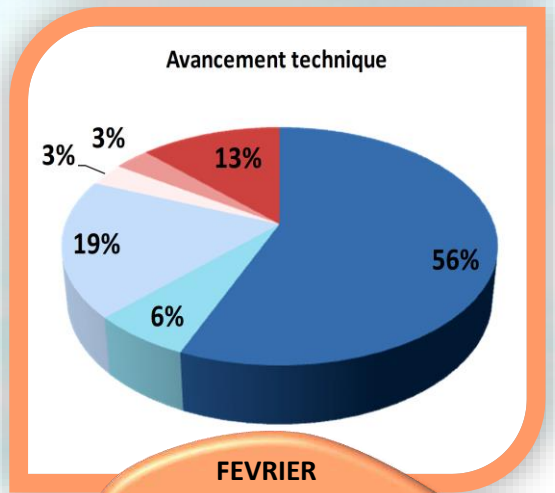
FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural



JANVIER

Lancement du bilan géomorphologique de la Chalaronne et du Moignans

p.25



FEVRIER

Lancement du bilan technique et financier

p.24



MAI

Campagne de gestion des plantes invasives

p.98



JUIN

Réalisation du bilan ripisylve

p. 55



SEPTEMBRE

Lancement des animations scolaires 2016-2017

p. 21



OCTOBRE

Création et restauration de mares et abreuvoirs

p. 52



MARS

Lancement des
MAEC en Dombes
p. 55



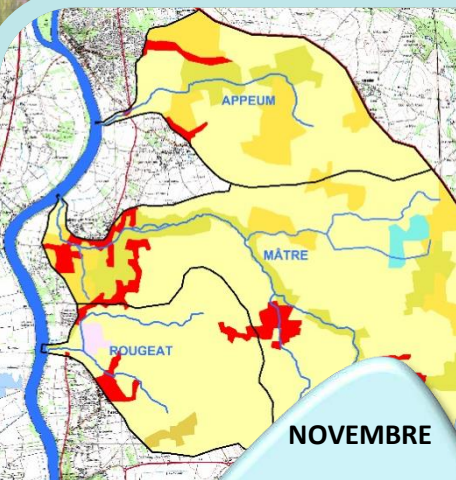
AVRIL

Début de la
nouvelle tranche
de plantation de la
ripsylve
p.44



AOÛT

Restauration de la
continuité écologique
sur la Calonne
p. 47



NOVEMBRE

Lancement du
diagnostic sur les
bassins versants
orphelins
p.38



N° 9 - Décembre 2016

Editorial

Sommaire

- Création de mares et d'aires vivres p.2
- Zoom sur les Echodes p.3
- Gestes des plantes invasives p.3
- Bilan des MAEC 2016 p.4-5
- Restauration de la continuité écologique sur la Calonne p.6-7
- Appels à projet p.8

Au cours de l'année 2016, le syndicat a poursuivi les travaux pluriannuels d'entretien des rivières et d'amélioration de la qualité des eaux : plantation de végétation en bord de rivière, lutte contre les espèces végétales invasives, plantation de haies, création de mares et abreuvoirs dans les parcelles agricoles, accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de pratiques nouvelles respectueuses de l'environnement. Des travaux d'envierures, concernant principalement l'arasement ou le remodelage de seuils et visant à rétablir la libre circulation des sédiments et des poissons, ont également été menés.

L'action de notre syndicat au cours des 7 dernières années est en cours d'évaluation grâce à une étude bilan technique et financière et à la comparaison de l'état des « milieux » avant et après notre intervention.

Le SRTC en bref...

L'ensemble de ces études permettra de faire ressortir les enjeux du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de proposer un nouveau cadre d'actions. Autant d'éléments nécessaires à la construction d'un nouveau projet concerté pour demain, dans le contexte de fusion des intercommunalités et la mise en place de la nouvelle compétence GEMAP (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Sandra MERAND, Présidente du SRTC



Le territoire

30 communes
2 communautés de communes adhérentes au SRTC (Val de Saône Chalonnais et Dombes Saône Vallée)
Superficie : 416 km²

La gouvernance

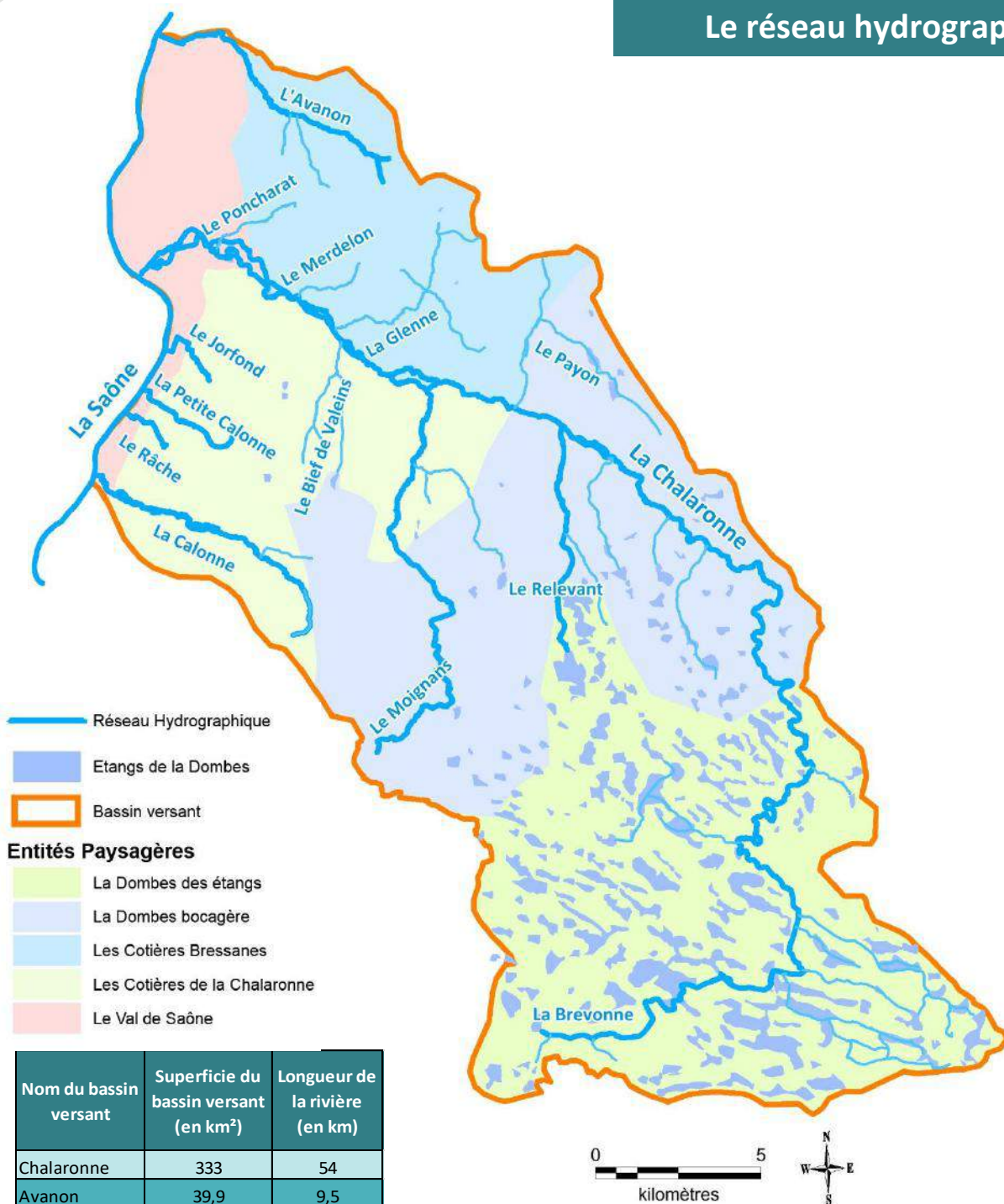
40 Délégués syndicaux dont 9 membres élus au bureau
1 Présidente
1 Directrice
3 Agents techniques
1 Agent administratif

DECEMBRE

Publication du journal n°9
p. 24

LE TERRITOIRE

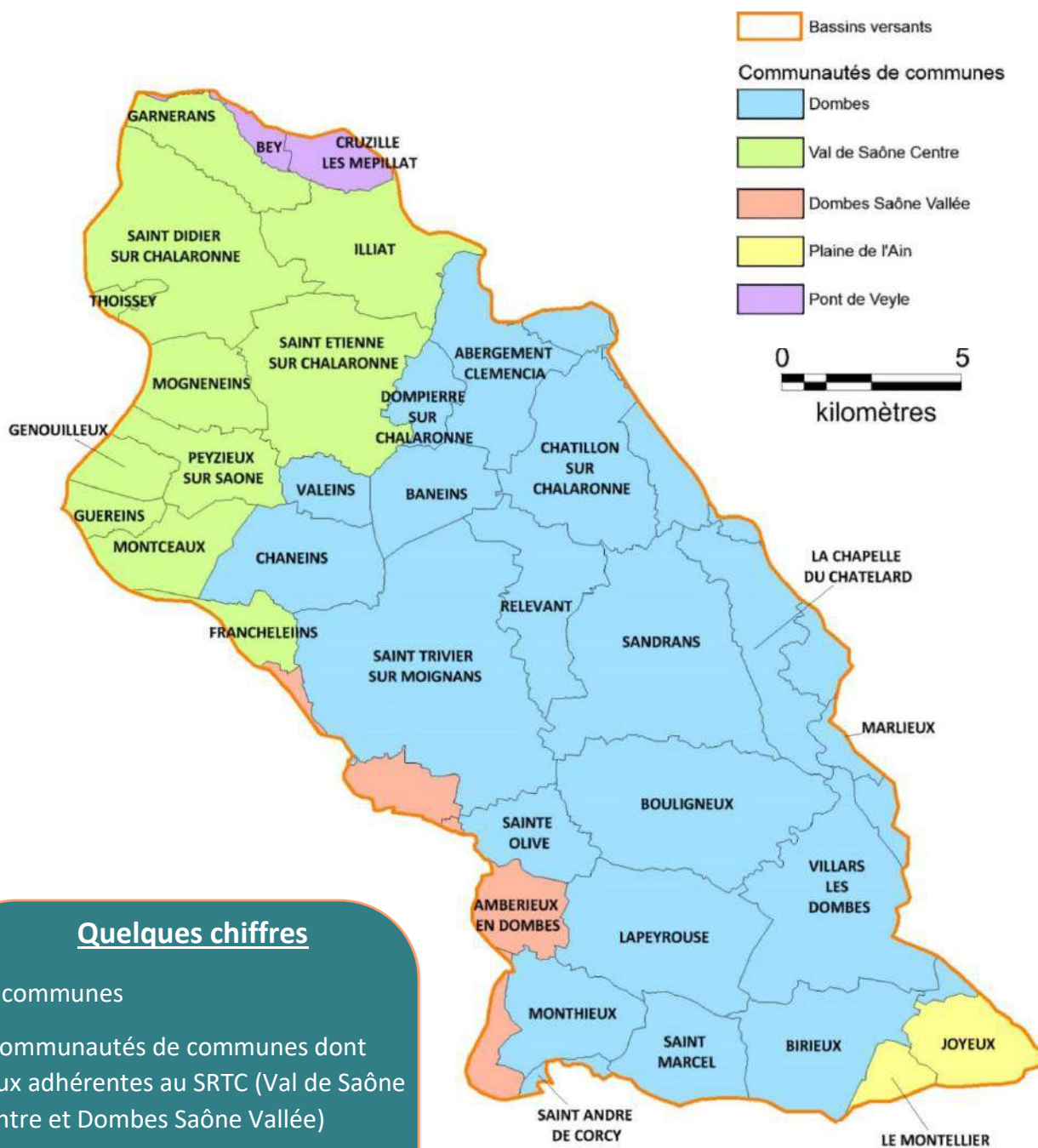
Le réseau hydrographique



Nom du bassin versant	Superficie du bassin versant (en km ²)	Longueur de la rivière (en km)
Chalaronne	333	54
Avanon	39,9	9,5
Calonne	36,5	10,9
Petite Calonne	7	4,2
Rache	1,8	2,4
Jorfond	0,5	1,6
TOTAL	418,7	82,6

LE TERRITOIRE

Les collectivités du territoire (au 1^{er} janvier 2017)



Quelques chiffres

35 communes

5 communautés de communes dont deux adhérentes au SRTC (Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée)

Taille du bassin versant : 419 km²

83 km de rivières principales

37 km de réseau secondaire

397 étangs et 350 km de fossés

LE SRTC

LE BUREAU (depuis le 7 mai 2014)



**Sandrine
MERAND**
Présidente



Martial TRINQUE
1^{er} Vice-Président
(VP)



Gilles DUBOST
2^e VP



Pierre PETIOT
3^e VP



Michel BOISSON
4^e VP



**Edouard
BREVET**



**Jean-Pierre
CHAMPION**



**Jean-Marc
DUBOST**



**Bernard
GUILLEMAUD**

LE COMITE SYNDICAL (au 31 décembre 2016)

Abergement Clémenciat

N. TEPPE
D. BOUILLOUX

Bey

M. GADIOLET
K. THEVENIN

Chaneins

T. MESSON
M. BARRY

Dompierre / Ch

M. TRINQUE
D. CIMETIERE

Guéreins

D. MICHEL
P. RAYMOND

Ambérieux en Dombes

P. PERNET
C. ODDON

Birieux

A. MONCEAU
P. LECUYER

Châtillon / Ch

P. MATHIAS / G. MONTRADE
F. BAS-DESFARGES / L. LEVERT

Francheleins

J-M. LUX
P. MOLARD

Joyeux

Q. GAGNEUX
D. GOURMAND

Baneins

J-M DUBOST
S. BOYET

Bouligneux

T. ROBELIN
J-P. MERMET-BIJON

Cruzilles les Mèpillat

G-L. HYVERNAT
L. LANTELME

Genouilleux

G. MARQUETOUX
J. VERT

La Chapelle du Châtelard

J-L. RAVOUX
J. CUTIVET

LE SRTC



Directrice
Alice PROST



Secrétaire
Véronique GELIN



Animateur Agricole
Yannick BOISSIEUX



Technicien de rivière
Jérémy CHEVALIER



Chargé de missions
Antonin TOULAN

Lapeyrouse

G. DUBOST
L. CHOLLET

Le Montellier

J-M. SALVADORI
R. POIZAT

Marlieux

E. ROGNARD
N. DEHAVANNE

Montceaux

M. BOISSON
R. GUILLOT

Monthieux

C. PREVALET
O. COQUART

Relevant

B. JARAVEL
T. DECHER

St André de Corcy

J-M. GIRARD
A. BRACQ

St Didier / Ch

M. TATON
B. MOREL

St Etienne / Ch

E. BREVET
D. ALGA

St Marcel en Dombes

J. NOUET
M. FAILLET

St Trivier / Moignans

P. VERNAY
M-C. LANET

Sainte Olive

C. GONNU
G. GERARDEAUX

Sandrans

S. ROUSSET
J-F. MORELLET

Thoissey

P. FERRE
L. GUIRAL

Valeins

F. ORGERET
M. POMEL

Villars les Dombes

C. MENA
B. GUILLEMAUD
I. DUBOIS
R. POMEREL

CC Val de Saône Chalaronne

R. RIBOLLET
D. VIOT
A-M. BOUCHY
B. LITAUDON
J-P. CHAMPION
M. AUBRUN
R. COTTEY
M-M. THIVOLLE
P. BOURGEOIS
M. LUGA GIRAUD
S. MERAND
D. ALGA
M. VOISIN
G. BOUCHY

La végétation de nos rivières



Plantation d'arbre et réalisation d'un peigne en génie végétal

Plantation de ripisylve

Dans la continuité des actions menées les années précédentes, le SRTC a réalisé sa 5^{ème} tranche de plantations de ripisylve sur les sections de cours d'eau dénudées. Afin d'assurer le maintien des berges et la pérennité des plantations, des ouvrages de protection des berges en génie végétal sont parfois réalisés.

Les travaux ont consisté à repiquer des plants d'arbres et arbustes sur les communes suivantes : Chapelle du Châtelard, Abergement Clémenciat (Chalaronne), Baneins (Mazanan et Moignans), Saint-Etienne sur Chalaronne (Glenné) et Dompierre sur Chalaronne (Vieille Chalaronne).

Au total, 1200 ml ont été plantés et 5 protections de berges en génie végétal ont été façonnées. Les essences plantées sont locales et adaptées à ces milieux (Aulne, Saule, Chêne, Frêne, Erable champêtre, Cornouiller, Troëne, Prunelier...).



Coût total : 22 380 € TTC

**Subventions : AERMC 30% du HT,
RARA 30% du HT, CD01 15% du HT**

Lutte contre les espèces invasives

Pour cette cinquième tranche, des travaux de lutte contre les espèces invasives ont été réalisés avec les chantiers d'insertion Val'Horizon. 6 interventions ont été menées sur la Renouée du Japon par arrachage manuel, désherbage thermique ou fauchage. Le Raisin d'Amérique a également été fauché sur une station de 250 ml.

La période d'intervention s'est étalée entre mai et début novembre 2016, à raison d'un passage mensuel, soit du début de la pousse à la fin de saison végétative des invasives, la Renouée du Japon étant la plus précoce.

Enfin un fossé a été colonisé sur 600 ml par une plante invasive exotique : l'Hydrocotyle fausse renoncule à Saint Didier sur Chalaronne. L'arrachage manuel des plantes a été réalisé en fin d'année 2016.



Colonisation d'un fossé par l'Hydrocotyle fausse renoncule

**Coût total : 20 830 €
non soumis à la TVA**

**Subventions : 50 %
AERMC, 20 % CD01,
30 % SRTC**

La qualité de l'eau

Création et Restauration de Mares

L'objectif premier est de filtrer les eaux de ruissellement en provenance des cultures, des fossés et des routes, tout en assurant le maintien des fonctions écologiques de la mare pour la faune et la flore de ces petites zones humides.

Les travaux consistent à éclaircir la végétation pour mettre en lumière la mare, à créer une pente douce lorsque c'est possible, à curer la mare, les exutoires et les arrivées d'eau et à mettre en place un système d'abreuvement pour les animaux lorsque c'est nécessaire.

Pour l'année 2016, 12 mares ont ainsi été restaurées et 3 créées sur les communes de Bey, Bouligneux, Châtillon sur Chalaronne, Genouilleux, Guéreins, Mogneneins, Monthieux, St Marcel en Dombes, St Etienne sur Chalaronne et Valeins.



Restauration d'une mare à Bouligneux



Coût total : 42 660 € TTC

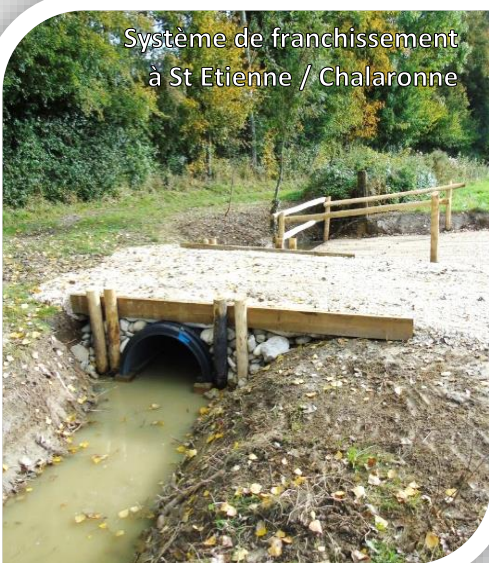
**Subventions : 50 %
RARA, 20 % CD01,
30 % SRTC**

Aménagements pour le bétail

Lorsque le bétail a directement accès aux cours d'eau, cela engendre différentes perturbations : déjections, déstructuration des berges, élargissement du lit et donc réchauffement de l'eau, piétinement et colmatage des fonds, etc.

Plusieurs types d'aménagements peuvent être mis en place. Le syndicat a déjà réalisé :

- 4 systèmes d'abreuvement en descente aménagée
- 1 système de passage à gué pour le franchissement des animaux,
- 1 système de franchissement pour les animaux et les engins agricoles classiques, comme le demi-tuyau PEHD appelé hydrotube qui permet de conserver le lit du cours d'eau.



Système de franchissement
à St Etienne / Chalaronne

Coût total : 12 200 € TTC

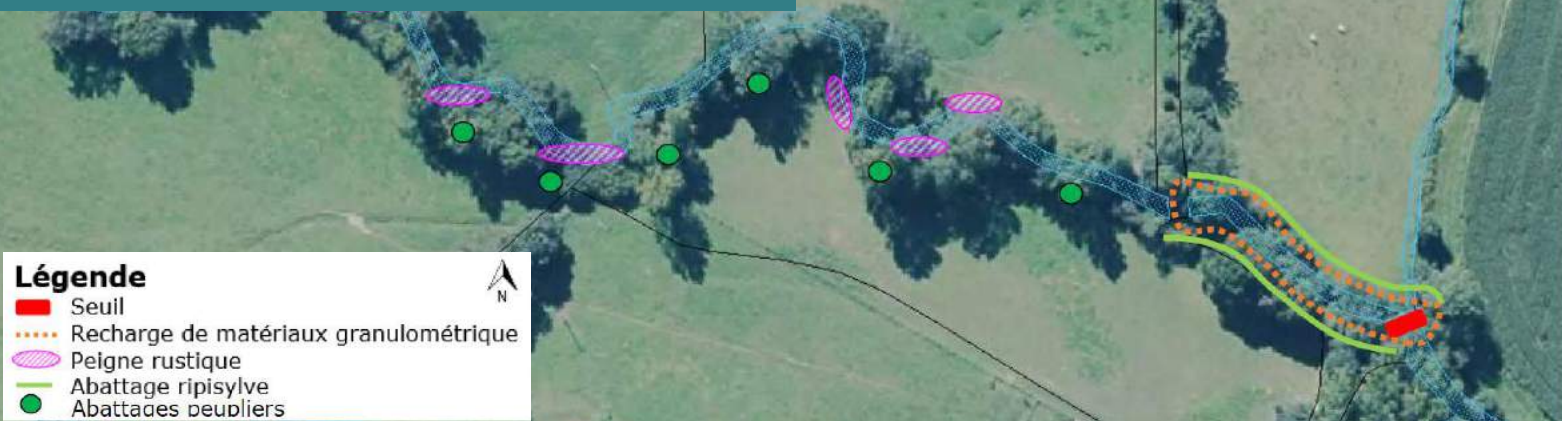
**Subventions : 40 % RARA, 40 % CD01,
20 % SRTC**



Aménagement des seuils et continuité écologique

Depuis 2013, la rivière Calonne est classée en liste 2 au titre de la loi sur l'eau. Ce classement implique d'aménager dans les cinq ans tout ouvrage entravant la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments. Sur les territoires de Chalaronne deux projets ambitieux ont permis de décloisonner la rivière et d'améliorer son fonctionnement écologique.

Le seuil de Chapuis à Montceaux



L'ancien barrage du moulin Chapuis dans un état de dégradation avancé a été identifié comme prioritaire du fait qu'il bloquait la circulation piscicole et sédimentaire. La rivière, fortement dégradée en amont du seuil par enfoncement généralisé du lit laissait apparaître l'argile en lieu et place des galets.

Travaux réalisés :

- Echanture du seuil pour le rendre franchissable, notamment pour l'espèce cible : la Truite fario,
- Injection de 400 T de galets de Saône d'un diamètre compris entre 2 et 100 mm,
- Installation de 2 seuils de fonds en Mélèze afin de bloquer le phénomène d'enfoncement du lit et de retenir la recharge,
- Abattage de 12 peupliers de culture afin de garantir la tenue des berges sur ce site.



Coût total : 40 800 € TTC
Subventions : 50 % AERMC, 30% RARA, 20 % SRTC
**Réalisation :
Septembre 2016**



Le seuil des Charmes à Guéreins

A l'origine, ce petit barrage de 1.3 m de haut servait à dévier les eaux de la Calonne vers des bassins de pisciculture.

Avec la fin de cette activité, l'ouvrage devenu obsolète avait de multiples impacts négatifs sur le fonctionnement local de la rivière (non-respect de la continuité écologique, réchauffement et manque d'oxygénation de l'eau...) et sur la vie aquatique.

Pour répondre à l'ensemble des enjeux, les travaux se sont organisés autour de 5 grandes opérations :

- 1 Le dérasement complet du seuil
- 2 L'injection de galets sur 90 m pour rééquilibrer ce secteur en manque de matériaux
- 3 La reconnexion d'une source à la Calonne
- 4 La diversification des écoulements (mise en place de blocs, d'un radier et d'un seuil de fond)
- 5 La plantation et le talutage des berges en pente douce



Coût total :
46 800 € TTC

Subventions : 50 % AERMC,
30% RARA, 20 % SRTC

Réalisation :
Septembre 2016

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pour objectif d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour qu'elles soient respectueuses de l'environnement et viables économiquement. Ces mesures s'inscrivent dans un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

Il s'agit de contrats de 5 ans destinés aux agriculteurs et établis sur la base du volontariat. Les mesures choisies répondent aux enjeux définis :

- **Sur l'aval** : la qualité de l'eau, l'érosion des terres agricoles et la biodiversité des prairies humides,
- **Sur la Dombes** (secteur Chalaronne) : Préserver la biodiversité des étangs de la Dombes en lien avec le périmètre Natura 2000 et améliorer la qualité de l'eau du réseau hydrographique dombiste,

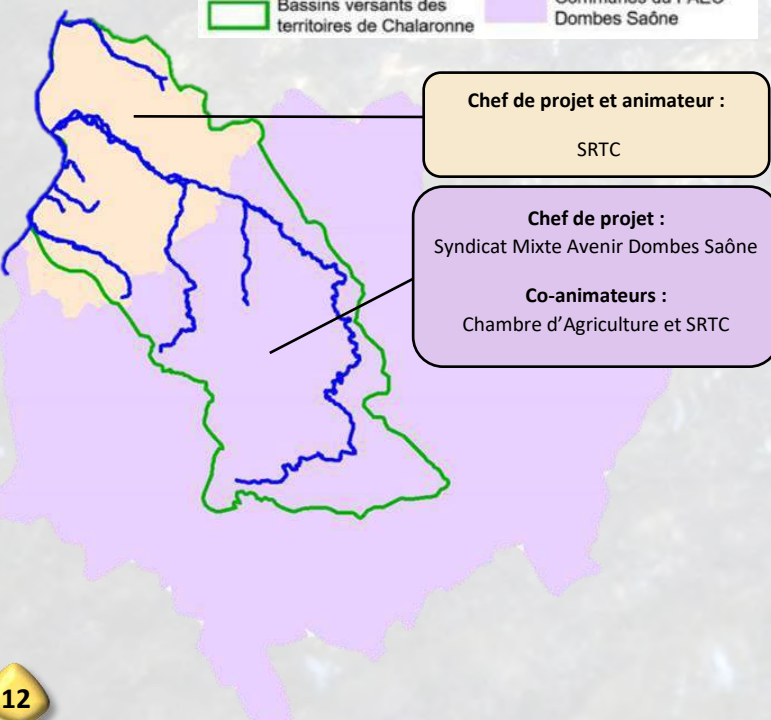
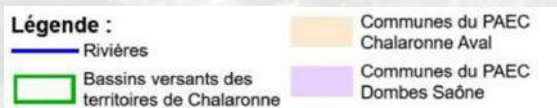
Chaque PAEC fait l'objet de 2 campagnes de contractualisation auprès des agriculteurs qui ont lieu au cours du printemps.

Les deux campagnes de contractualisation sur l'aval (2015-2016) peuvent être résumées à la lumière des éléments suivants :

- **40 contrats engagés** soit 20 % des exploitations agricoles du périmètre,
- **48 % des crédits prévus pour ces 2 campagnes ont été mobilisés.**

Sur la Dombes, 2016 constitue la première année de contractualisation. Les résultats suivants ont été obtenus :

- **35 contrats engagés** soit 14 % des exploitations agricoles du périmètre,
- **75 % des crédits prévus pour cette campagne ont été mobilisés.**



Chalaronne Aval 2015-2016

Crédits mobilisés : 673 675 €

Financement : 75% FEADER
et 25% RARA

Dombes Chalaronne 2016

Crédits mobilisés : 306 520 €

Financement : 75% FEADER
et 25% CD01 ou Etat ou
AERMC

ASSISTER et COMMUNIQUER

Animations scolaires et journal n°9 du SRTC

Animations scolaires 2015-2016

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 44 animations destinées aux classes du CE1 au CM2 ont été réalisées grâce au SRTC sur 8 communes du territoire.

Comme tous les ans, le syndicat a mobilisé des financements et recruté la Fédération de Pêche de l'Ain pour les réaliser. Suite à un appel à projet lancé par le SRTC, les écoles volontaires ont pu postuler pour bénéficier des animations.

Ces animations ont été très appréciées des enfants qui ont pu découvrir leur environnement en participant à des activités ludiques en classe et en extérieur. Ils ont pu prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la préservation de « leurs » rivières.

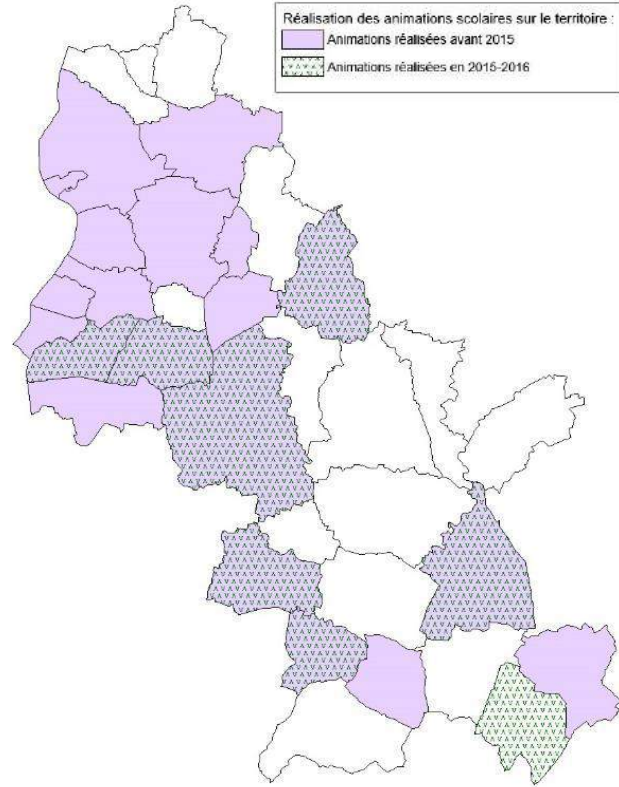


Coût total :

4 680 € sans TVA

Subventions : 50% AERMC

Réalisation : année scolaire 2015/2016



Journal n°9 du SRTC

La neuvième édition du journal de l'Avanon, des Calannes et de la Chalaronne a été distribuée à l'ensemble des administrés du territoire fin 2016. En partenariat avec les communes, 18 500 exemplaires ont ainsi été diffusés.

Coût total :

2 910 € TTC

Subventions : 50% AERMC

Diffusion : Décembre 2016



Bilan technique et financier du contrat de rivières

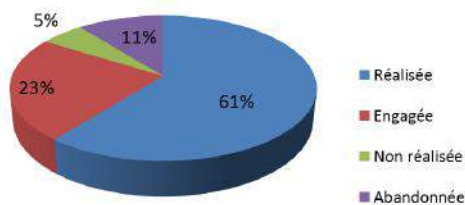
En 2016, le SRTC a réalisé le bilan de son contrat de rivière qui avait été signé pour une période de 7 ans (2008-2015). Ce contrat était divisé en 3 volets :

- Le volet A regroupait les actions visant l'amélioration ou la préservation de la qualité de l'eau. Il s'agissait pour l'essentiel d'améliorer le fonctionnement des assainissements collectifs ou non collectifs et de lutter contre les pollutions diffuses (usages communaux, agricoles et des particuliers),
- Le Volet B regroupait les actions visant l'amélioration du fonctionnement et la mise en valeur des milieux aquatiques,
- Le Volet C regroupait les actions de communication, sensibilisation et l'ensemble de postes qui ont concouru à la mise en œuvre du contrat.

Le contrat de rivière comptait 115 actions pour un montant prévisionnel de 25.31 M€. Un bilan technico-financier des actions, une évaluation du pilotage de la procédure et une identification de nouveaux enjeux du territoire ont été réalisés.

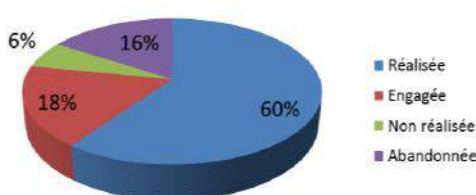
Bilan technico-financier

Avancement technique du Volet A



Sur 56 actions prévues au volet A, 46 ont été engagées avant juin 2016 soit 82%. 3 stations d'épuration ont pu être construites, et de nombreuses actions d'amélioration du fonctionnement des réseaux et des stations ont été conduites. Avec un taux d'engagement de 100%, les actions de lutte contre les pollutions diffuses portées par le SRTC ont permis un important travail de sensibilisation de l'ensemble des usagers.

Avancement technique du Volet B

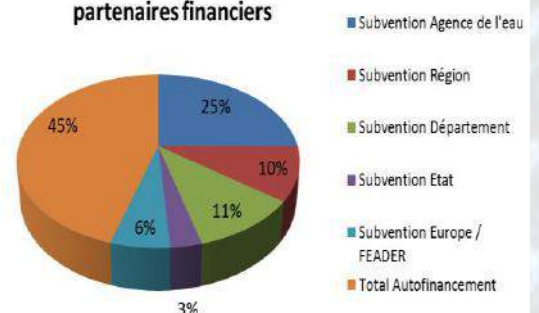


78 % des actions du volet B ont été engagées avant juin 2016. La quasi-totalité de celles destinées à améliorer la qualité écologique des milieux ont été conduites. Celles abandonnées concernent essentiellement les actions de mise en valeur (sentier) ou les actions de lutte contre les inondations par manque de financements mobilisables et de consensus ou de volonté politique.

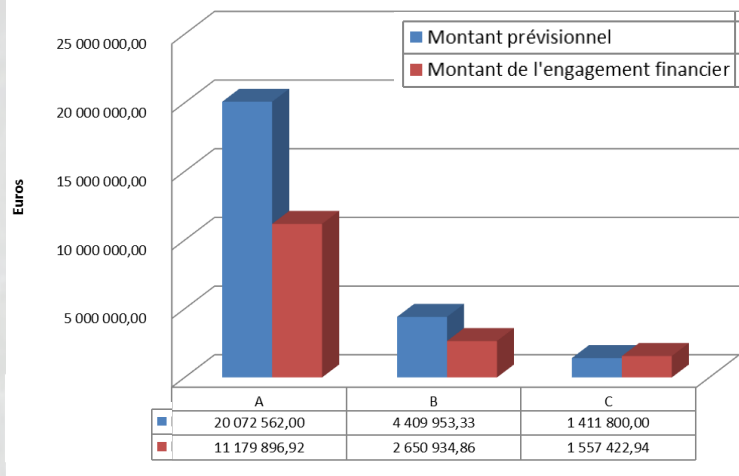
100 % des actions du volet C ont été engagées et réalisées. Certaines, pluriannuelles comme les animations scolaires ou la parution du journal, se poursuivent

Toutes ces actions ont bénéficié d'un accompagnement financier de nos partenaires (Agence de l'Eau, Région Rhône Alpes, Département de l'Ain, Etat et Europe). Sur les trois volets, le taux moyen d'autofinancement est de 45%. Cependant, il existe des disparités puisque les actions du volet C ont été subventionnées à 80% en moyenne et celle du volet B à 73%.

Contribution des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers



Engagement financier par Volet



L'engagement financier du Volet A n'a représenté que 60% du montant prévu au contrat. En effet, le nombre de réhabilitations d'assainissement autonome avait été largement surestimé eu égard aux difficultés rencontrées par les intercommunalités pour intervenir chez les particuliers. Concernant le volet B, l'écart constaté est essentiellement dû au montant surestimé de certaines actions qui ont pu être réalisées pour des montants moindres, grâce entre autre à la maîtrise d'œuvre interne. Enfin pour le volet C, le dépassement de l'enveloppe initiale est dû au fait que les actions pluriannuelles entamées en 2008 se sont déroulées au-delà de 2015 donc sur un temps plus long que budgété initialement.

Evaluation de la procédure

Afin de connaître l'avis des élus et des usagers à la fois sur les actions du contrat de rivière et la manière dont elles ont été mises en œuvre mais aussi sur la manière d'envisager le futur, plusieurs rencontres des acteurs du territoire ont eu lieu. Une centaine de personnes a ainsi été associée à l'étude.

Globalement les acteurs ont une bonne connaissance des actions menées. Ils soulignent le travail engagé. Ils constatent cependant qu'il reste de nombreux efforts à mener pour une amélioration tangible de la qualité de l'eau. Ils considèrent comme prioritaire la poursuite des actions de restauration des milieux aquatiques. Il est noté parfois un manque de communication et d'explication auprès des agriculteurs et des pisciculteurs notamment sur les actions « rivières » et la restauration des fossés.

Concernant le mode de fonctionnement du contrat, il est souligné :

- Un effort de structuration dès le démarrage qui a permis la construction d'une structure adaptée et compétente avec une légitimité ancrée,
- Une solidarité engagée prudemment et une forte dépendance vis-à-vis des financeurs,
- Un bon dosage des réunions même si le comité de rivière s'est peu réuni. L'absence de certains représentants en particulier issus des mondes de la chasse et de la pisciculture est regrettée.
- Une équipe en cohérence avec l'augmentation des champs de compétences qui a su mener un travail de terrain favorable aux partenariats et à l'ancrage territorial de la démarche ;
- Un investissement dans les moyens de communication au long cours qui a porté ses fruits tout au long du contrat.



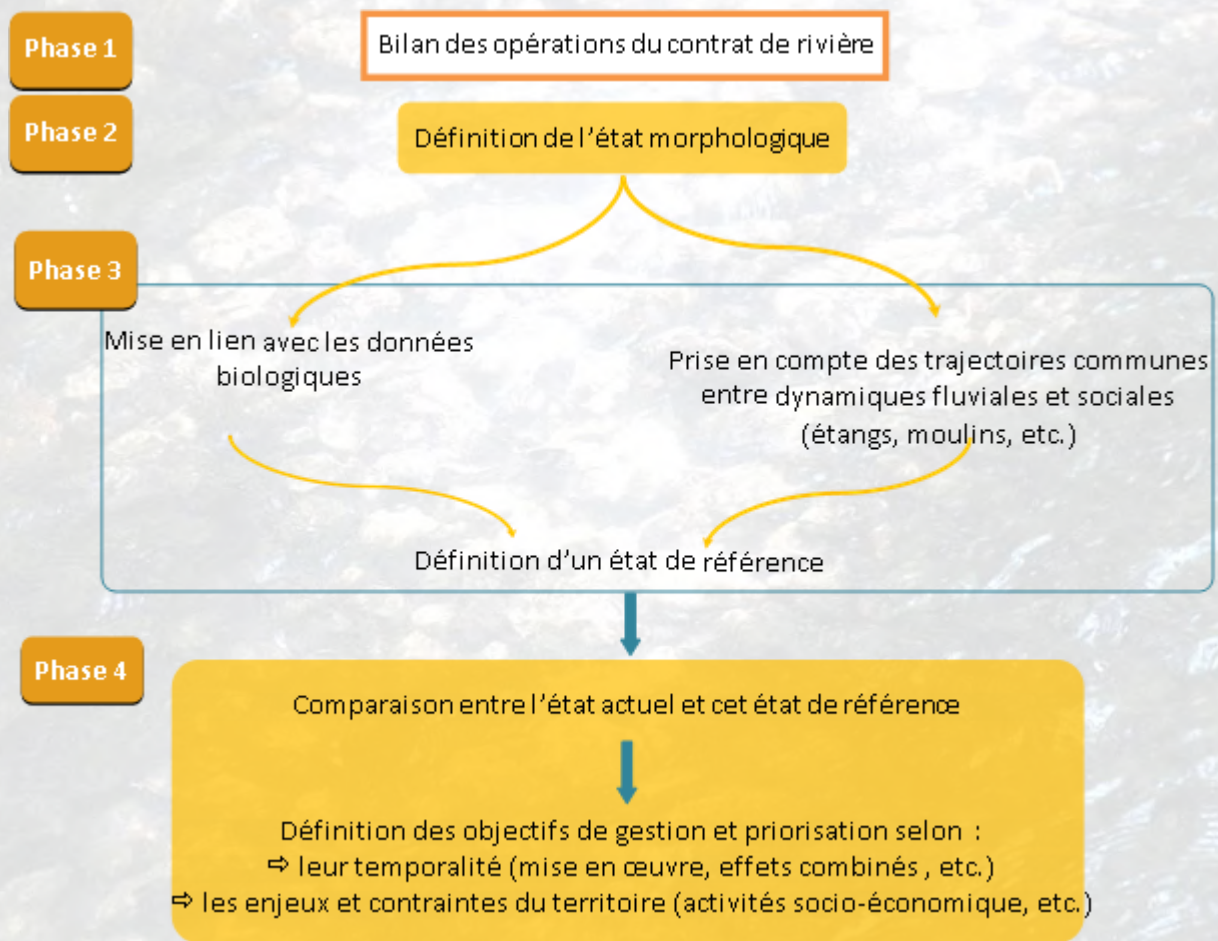
Perspectives

Les élus et les autres acteurs du territoire s'accordent sur la nécessité de poursuivre l'action engagée et de travailler à l'élaboration d'une nouvelle programmation. Le bureau d'étude trouverait pertinent que cette dernière soit élargie aux périmètres des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat sur lesquels le SRTC conduit un diagnostic. Les principaux enjeux qui ressortent sont : la qualité de l'eau, les travaux d'entretien et de restauration des rivières et des fossés, la gestion des débits ainsi que la lutte contre les inondations.

Compte tenu du changement de programme d'intervention de l'agence de l'eau en 2019, une nouvelle programmation ne pourrait voir le jour qu'à compter de cette date. L'agence continue cependant d'accompagner le SRTC dans le cadre d'appel à projet.

Bilan hydrogéomorphologique

Le bilan hydrogéomorphologique, conduit par le bureau d'étude Géopeka, a pour but de mieux appréhender le fonctionnement de la Chalaronne, et du Moignans. Il s'est déroulé en 4 phases décrites ci-dessous :



Le bilan des actions du contrat de rivière

Les actions réalisées dans le cadre du contrat ont des effets différenciés en fonction de leurs objectifs initiaux, des moyens mis en œuvre et de leur localisation. Les actions entreprises au titre de la restauration de la continuité sédimentaire semblent être les plus efficaces et s'inscrivent dans le long terme.

La plus emblématique est celle de l'automatisation du barrage de Tallard. Les actions relatives aux protections de berges présentent aussi une bonne efficacité mise à part celle de l'étang de Vanans pour laquelle des défauts dans la réalisation ont pu être mis en avant.

Les actions de diversification des écoulements ont un bilan plus mitigé du fait : de l'emprise locale des travaux, du potentiel d'auto-ajustement de la rivière et de la dégradation de certains ouvrages au cours du temps. Compte tenu des faibles capacités de la Chalaronne sur le secteur de Villars, les aménagements ont eu peu d'effet sur la diversification des écoulements et des habitats. En revanche, l'épi éventail installé à l'aval du barrage de Tallard est salué pour son innovation et son efficacité.

L'état morphologique de la Chalaronne et du Moignans

La Chalaronne amont dispose d'une qualité morphologique médiocre. Par le passé, sur le plateau de la Dombes, la Chalaronne a fait l'objet de nombreux aménagements et rectifications. La Chalaronne ne dispose pas encore des capacités nécessaires à l'ajustement de son lit pour un retour à la normal. Ce qui se traduit notamment par une homogénéité des habitats, une pente faible et une largeur importante.

La Chalaronne médiane (de l'aval de Villars à l'amont de Châtillon) présente une qualité morphologique moyenne à bonne. Avec l'amorce de la descente du plateau de la Dombes, les pentes deviennent plus importantes. Le lit a gardé une forme naturelle favorable à la diversité des habitats et des écoulements. La faiblesse encore importante des débits sur ce secteur ne permet pourtant pas d'avoir une bonne qualité de l'eau et un bon indice biologique (IBGN).

La Chalaronne aval est de qualité plutôt médiocre dans la traversée de Châtillon/Chalaronne. Elle trouve, après sa confluence avec le Moignans, une qualité morphologique plutôt bonne. Les déclassements localisés sont essentiellement liés à la présence de seuils ou d'aménagements de berges. Sur ce secteur, la Chalaronne dispose d'un débit et d'une force plus importante lui permettant de s'autoajuster.

Le Moignans amont dispose des mêmes caractéristiques que la Chalaronne amont. En revanche **le secteur aval à Baneins** est un secteur très intéressant tant du point de vue de la diversité de ses habitats et de ses écoulements que du point de vue de sa richesse biologique (IBGN très bon).



Définition des objectifs de gestion

Un état de référence, c'est-à-dire un état vers lequel il faudrait tendre a été défini pour chacun des secteurs. Il repose sur des références historiques ou sur des secteurs préservés lorsque ces derniers existent.



Etat de référence de la Chalaronne et du Moignans amont reposant sur des données historiques



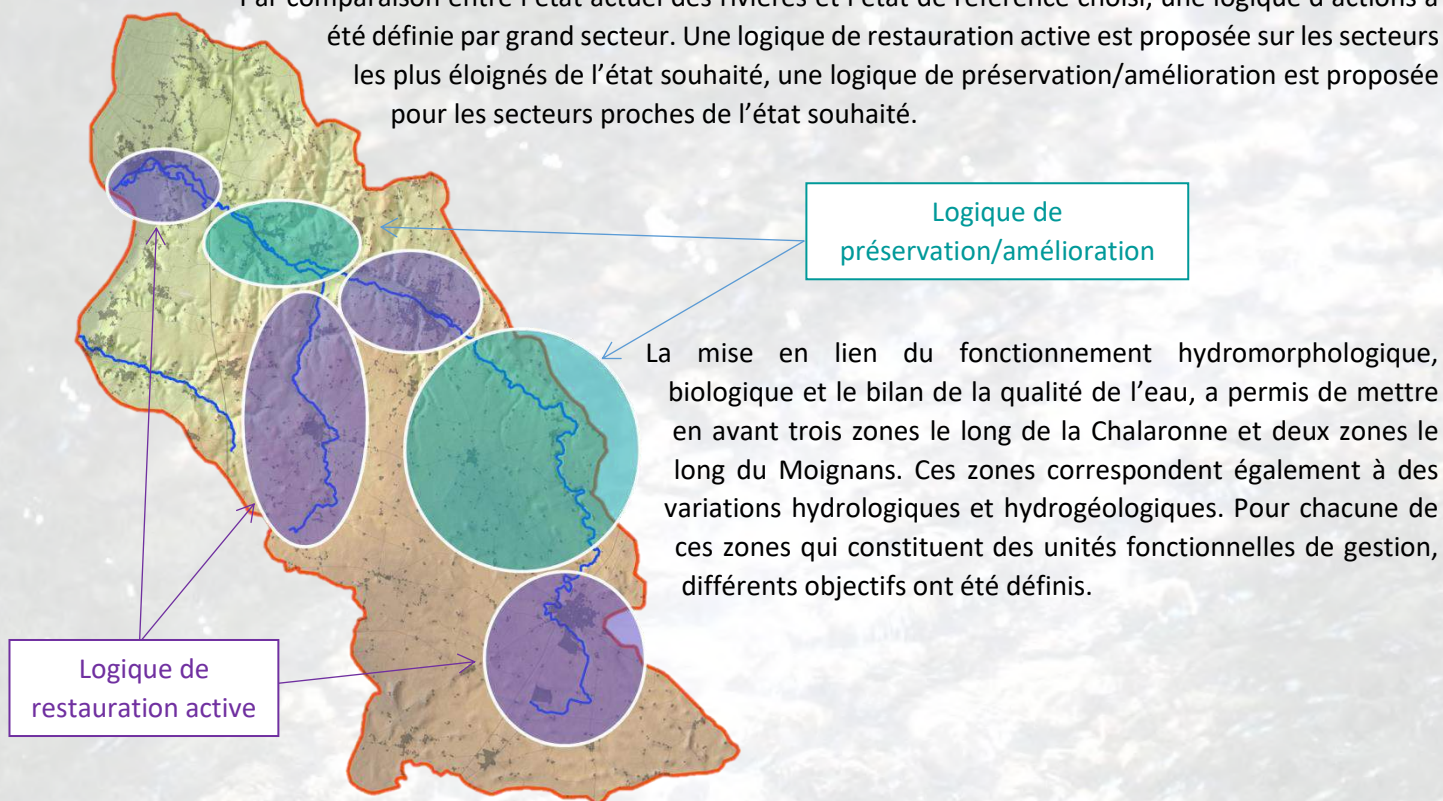
Etat de référence de la Chalaronne aval reposant sur des secteurs en bon état



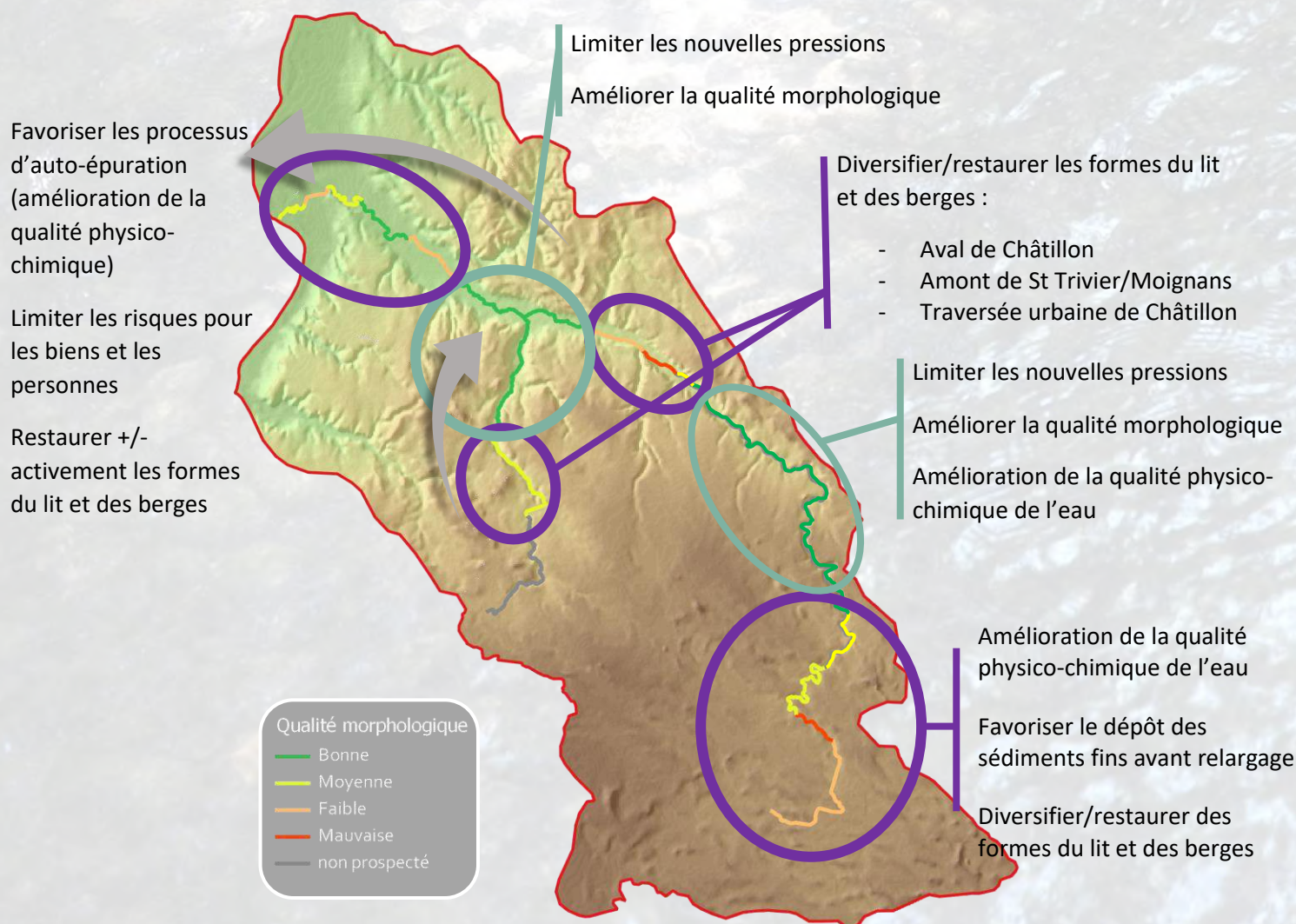
Etat de référence du Moignans aval reposant sur des secteurs en bon état

Logiques d'intervention

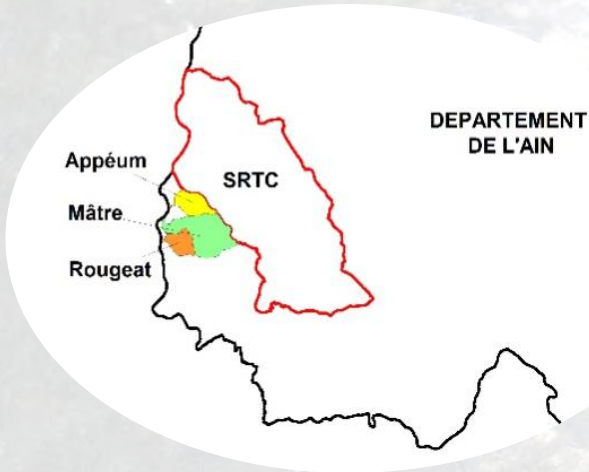
Par comparaison entre l'état actuel des rivières et l'état de référence choisi, une logique d'actions a été définie par grand secteur. Une logique de restauration active est proposée sur les secteurs les plus éloignés de l'état souhaité, une logique de préservation/amélioration est proposée pour les secteurs proches de l'état souhaité.



Les objectifs de gestion



Diagnostic des bassins versants orphelins



Les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat étant identifiés comme orphelins (sans structure gestionnaire) par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), une étude de ces trois territoires était attendue afin d'identifier les problématiques locales et d'engager une gestion globale de ces milieux. Cette étude, initialement portée par l'EPTB Saône Doubs dans le cadre du contrat Saône, a été confiée au SRTC.

Engagé depuis Octobre 2016, ce diagnostic de territoire a été construit en 4 phases :

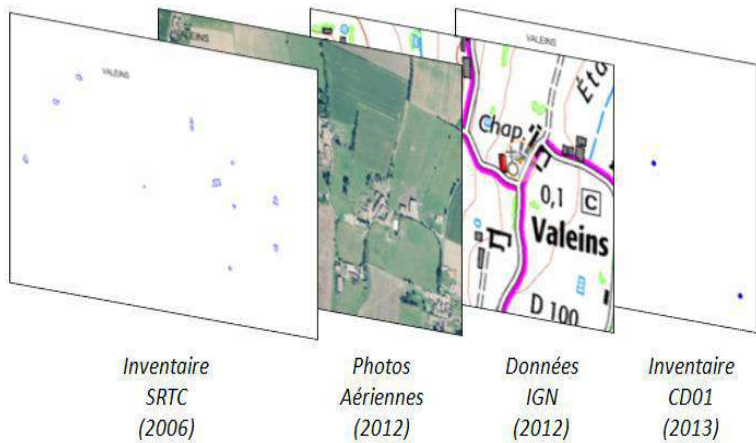
- **Recueil des données et concertation** : l'objectif étant de faire une compilation des données déjà existantes et de rencontrer l'ensemble des groupes d'acteurs identifiés sur le territoire (élus, agriculteurs, pêcheurs, riverains des cours d'eau, associations locales) pour discuter des enjeux existants et des représentations sociales de ces rivières.
- **Diagnostic de terrain** : le but est de parcourir l'ensemble des rivières pour faire le point sur le fonctionnement et les dysfonctionnements existants.
- **Définition d'une stratégie de gestion** : afin d'agir de manière cohérente et organisée, l'enjeu de cette phase est de proposer une stratégie d'actions en fonction du potentiel de chaque cours d'eau.
- **Création de fiches actions** : l'aboutissement de l'étude est de réaliser des fiches actions détaillées, chiffrées et priorisées pour permettre aux futurs gestionnaires d'agir dans les meilleures conditions.

Ce travail a été confié à un groupement de trois bureaux d'études, chacun spécialisé dans un domaine (sociologie, hydrogéomorphologie, assainissement et gestion des risques). Les résultats finaux devraient être présentés au début de l'automne 2017.



Bilan Zones Humides

Pour faire suite au travail mené par le SRTC au lancement du contrat de rivières et pour répondre aux prescriptions du SDAGE, un état des lieux des zones humides du territoire a été dressé en distinguant les « grandes zones humides », supérieures à 0,1 Ha, des « petites zones humides », inférieures à 1000m². Ces résultats sont l'aboutissement d'un long travail cartographique mené en partie par le Conseil Départemental de l'Ain et par le SRTC.

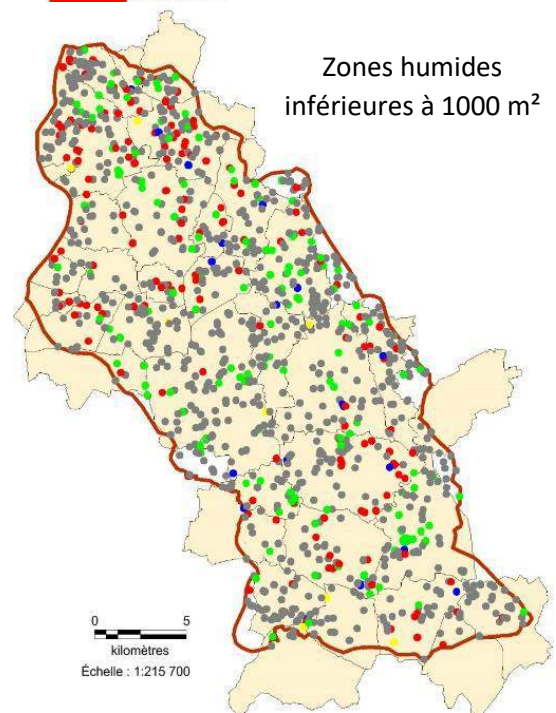
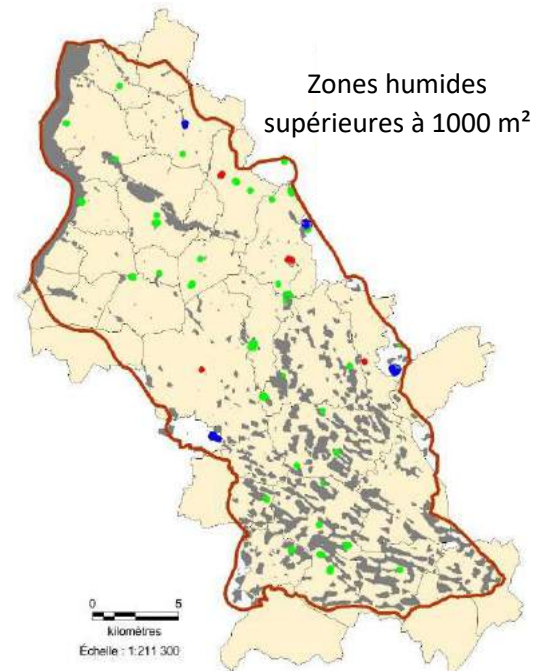


A l'échelle du territoire on observe une forte tendance au maintien de ces zones humides sur la période 2006-2012. Les grandes zones humides, qui sont pour l'essentiel des étangs dombistes, connaissent même une augmentation de 5% avec la création de 27 sites.

On peut noter que les petites zones humides connaissent des évolutions plus variables avec un grand nombre de disparitions et d'apparitions. Au total, l'évolution est négative avec un taux de 6% de disparition principalement expliqué par les pratiques agricoles locales (changement de culture, entretien des parcelles).

Spatialement on observe une forte distinction entre la partie amont et la partie aval du territoire puisque 60% des petites zones humides et presque 75% des grandes se trouvent sur le plateau de la Dombes.

Evolution des zones humides entre 2006 et 2012



Bilan Ripisylve

De 2008 à 2015, le SRTC a réalisé des travaux de restauration de la ripisylve (abattages, retrait d'encombres, plantations). Le bilan de ces actions a donc été réalisé.

Pour cela, un important travail de terrain a été mené sur chaque cours d'eau afin d'obtenir une comparaison avant et après travaux.

Globalement la ripisylve est en bon état avec un taux de 58% sur la Chalaronne et une moyenne de 85% pour les autres cours d'eau du territoire. Certains secteurs restent encore dégradés :

- du fait de la présence d'aulnes âgés non abattus lors des travaux pour ne pas créer de trop long linéaire sans ombrage ;
- du fait de cordon boisé absent ou discontinu.



Ripisylve le long de la Chalaronne à Chatillon



Au final, une amélioration notable de l'état de la ripisylve n'est pas toujours constatée.

Cependant, l'état de la ripisylve ne mérite pas nécessairement une intervention systématique. Le comité de pilotage a par ailleurs réaffirmé les devoirs des riverains sur ce sujet.

Pour l'avenir, le SRTC propose d'intervenir sur les secteurs les plus dégradés situés à proximité des villes et villages. Deux cours d'eau demandent une attention particulière, le Jorfond et le Bief de Valeins.

FINANCEMENT ET DEPENSES

Les statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat de rivière et pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage.

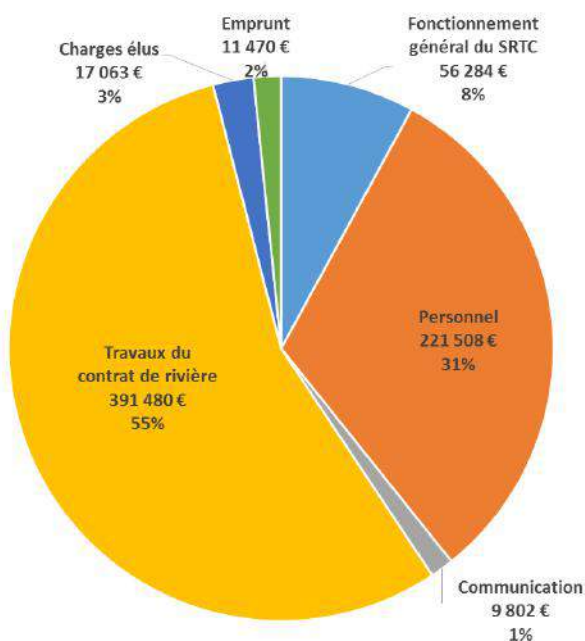
Le contrat de rivières concernant plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé au moment de sa signature que :

- L'ensemble des communes et des communautés de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire (ex : cofinancement des postes, restauration de la ripisylve...)
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communes présentes sur ce bassin (exemple : automatisation du barrage de Tallard sur le bassin versant de la Chalaronne)

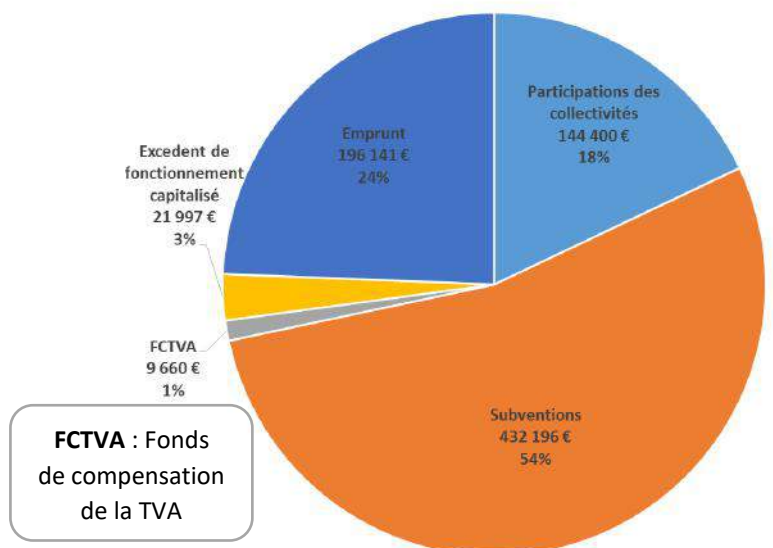
Sur le budget 2016, plus de la moitié des dépenses a été consacrée à la réalisation de travaux en rivière et donc à la préservation/restauration des milieux et un tiers est dédié aux charges de personnel.

En termes de recettes, 55% d'entre elles proviennent des subventions allouées par nos différents partenaires financiers et presque 20% des collectivités adhérentes.

REPARTITION DES DEPENSES 2016
(Fonctionnement et Investissement)



REPARTITION DES RECETTES 2016
(Fonctionnement et Investissement)



FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FINANCEMENT ET DEPENSES

Les cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constantes depuis 2008 et sont calculées selon la clé de répartition fixée dans les statuts, à savoir :

- 20% sur la surface de la commune ou de la communauté de communes incluse dans le bassin versant,
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante,
- 30% sur la richesse communale ou intercommunale pondérée par la surface versante.

Communes	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV	Cotisations des actions mutualisées par BV	Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2016
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 121 €	1 216 €	3 337 €		3 337 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	868 €	675 €	1 543 €		1 543 €
BANEINS	1 716 €	524 €	2 240 €		2 240 €
BEY	564 €	- €	564 €		564 €
BIRIEUX	1 403 €	782 €	2 184 €		2 184 €
BOULIGNEUX	2 035 €	1 164 €	3 199 €		3 199 €
CHANEINS	2 654 €	1 672 €	4 326 €		4 326 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 458 €	784 €	2 242 €		2 242 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 543 €	10 063 €	28 606 €		28 606 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	840 €	- €	840 €		840 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 103 €	609 €	1 713 €		1 713 €
FRANCHELEINS	1 277 €	232 €	1 509 €		1 509 €
GENOUILLEUX	1 545 €	- €	1 545 €		1 545 €
GUEREINS	3 158 €	1 816 €	4 974 €		4 974 €
JOYEUX	703 €	363 €	1 066 €		1 066 €
LAPEYROUSE	1 761 €	974 €	2 735 €		2 735 €
MARLIEUX	380 €	194 €	574 €		574 €
MONTCEAUX	2 677 €	1 596 €	4 272 €		4 272 €
LE MONTELLIER	271 €	131 €	402 €		402 €
MONTHIEUX	2 225 €	1 175 €	3 400 €		3 400 €
RELEVANT	1 675 €	- €	1 675 €		1 675 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	461 €	397 €	858 €		858 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	- €	4 737 €	4 737 €		4 737 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	- €	2 392 €	2 392 €		2 392 €
SAINT-MARCEL	2 775 €	1 797 €	4 572 €		4 572 €
SAINTE-OLIVE	1 050 €	601 €	1 650 €		1 650 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 108 €	2 176 €	9 284 €		9 284 €
SANDRANS	2 651 €	1 517 €	4 168 €		4 168 €
THOISSEY	- €	2 020 €	2 020 €		2 020 €
VALEINS	486 €	275 €	761 €		761 €
VILLARS-LES-DOBES	11 430 €	4 934 €	16 364 €	6 777 €	23 141 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 392 €	- €	24 392 €		24 392 €
TOTAUX	99 330 €	44 816 €	144 146 €	6 777 €	150 923 €



Revue de presse



- **Le Progrès du 24 septembre** : Pourquoi la Calonne est le théâtre de travaux ? (action sur le seuil des Charmes)
- **Le Progrès du 25 septembre** : Le barrage des Charmes a été détruit pour la préservation de la rivière.
- **Le Progrès du 28 septembre** : Restauration des milieux aquatiques par le syndicat des rivières (action sur le seuil du moulin Chapuis).
- **Le Progrès du 11 octobre** : La rivière Calonne est restaurée au niveau du barrage Fossard.



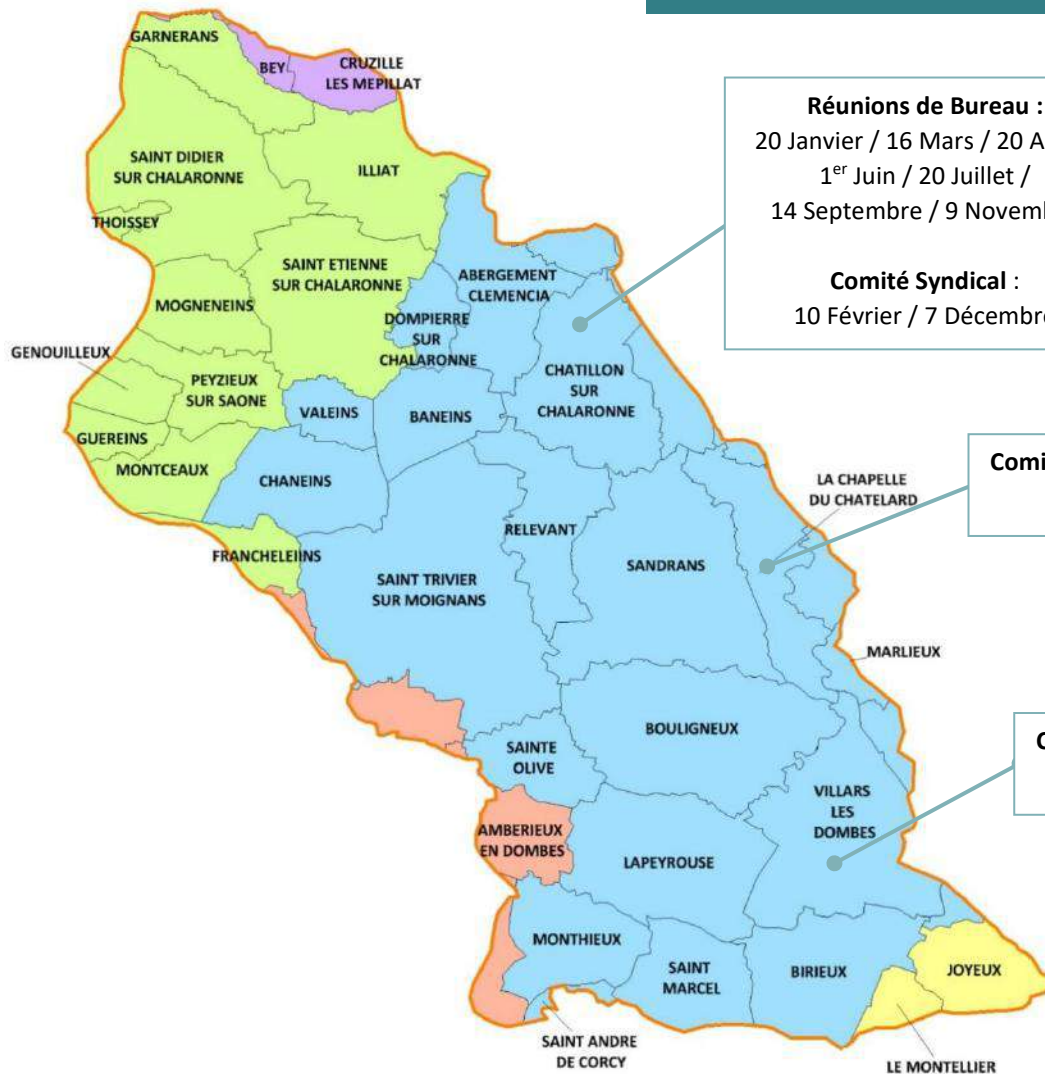
Commissions et Groupes de travail

- **Commission Communication** : 28 janvier, 20 avril, 22 juin, 9 novembre et 21 novembre
- **Commission Finances** : 18 janvier, 18 juillet et 24 novembre
- **Groupe de travail Bilan et Stratégie** : 11 février, 1^{er} juillet, 15 septembre, 23 septembre et 25 novembre
- **Groupe de travail Agriculture et Territoire** : 1^{er} juillet et 1^{er} décembre

ANNEXES



Bureaux et Comités Syndicaux

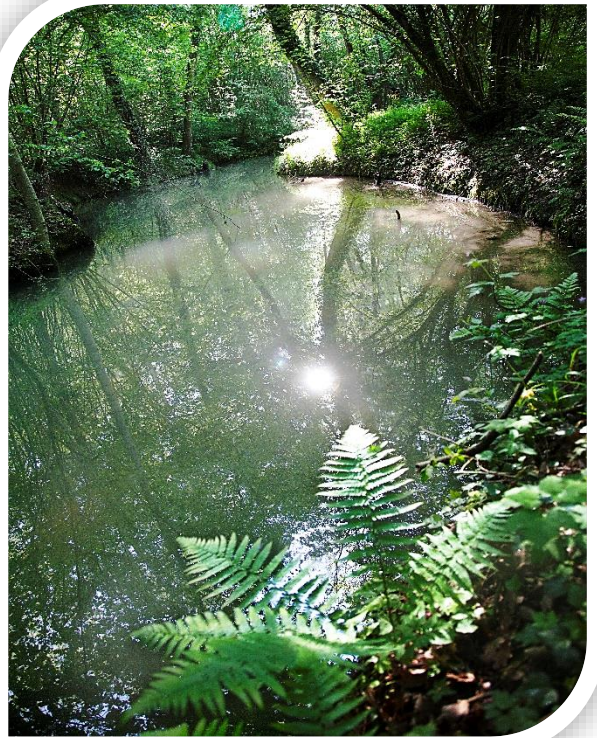


RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs des territoires de Chalaronne,
- L'équipe technique du SRTC pour leur implication au quotidien,

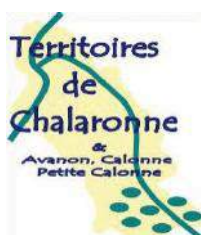
Un grand merci à tous.



Photos page de garde et 4^e de couverture : © Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne



www.syndicat-territoires-chalaronne.com



Syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne
7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne
Tél : 04 74 55 20 47
Contact : contact@syndicat-territoires-chalaronne.com

